

Image not found or type unknown



Reponse sur la date d'un avoir/

Par **PAYANY**, le **15/05/2014 à 19:28**

le mois AOÛT 2013 j'ai acheter un appareil chez xxxxxx
d'un montant de 100.00 € J'ai retourner l'appareil le mois 09/2013, pas de remboursement
mais un avoir avec un date Fin de l'avoir 10/2013;
Que faire Merci

[fluo]**Bonjour,**

La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".

Il y a déjà le "merci", reste un petit effort à faire...

Merci pour votre attention...

[/fluo]

Par **moisse**, le **15/05/2014 à 19:58**

Bonsoir à vous aussi,
Retourner chez xxxxxx et négocier la prolongation de l'avoir ou la confection d'un nouveau.
Il n'est pas d'usage d'établir un avoir de si courte durée, mais rien ne l'interdit puisqu'il s'agit
d'un accord purement commercial.

Par **Lag0**, le **16/05/2014 à 07:43**

Bonjour,

Sans savoir pour quelle raison vous avez "retourné" cet appareil, difficile de vous répondre. Les choses sont différentes dans le cas où c'était parce que l'appareil présentait un défaut ou si simplement vous n'en vouliez plus...